



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office National des Forêts

Agence territoriale
Hérault-Gard

Nîmes, le 09/01/2023

Affaire suivie par : Jean de MARIN
Tél : 06 28 71 03 09
Mél : jean.demarindecarranrais@onf.fr

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
A l'attention de Madame BRES
89 rue WEBER
30907 NÎMES CEDEX 12

N. Réf DDTM : Dossier Sylva-Nat N° : 30-30334

**Objet : Demande d'autorisation de défricher – SARL WATT GROUP – Commune : SAINT HILAIRE
D'OZILHAN**

Madame,

Suite à votre sollicitation du 07/12/22, reçu le 04/01/23 dans nos services de Nîmes, concernant la Demande d'autorisation de défricher (SARL WATT GROUP) sur le territoire de la Forêt Communale de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, nous vous confirmons ne pas avoir d'opposition particulière à ce défrichage.

Suite à l'expertise du terrain réalisée par les personnels de l'Unité Territoriale Garrigues Rhône, afin de donner un avis par rapport à ce projet de défrichage, il s'avère qu'il n'y a pas d'enjeux forestier particulier sur la zone concernée par la création du parc photovoltaïque situé en Forêt Communal de Saint Hilaire d'Ozilhan.

Sur les 60 ha sur lesquels la Mesure Compensatoire Environnement est prévue en ouverture de milieux, seul le vallon en Parcelle Forestière 45 (voir plan en annexes ci-dessous) présente un peuplement forestier rare sur ce secteur nécessitant une limitation de l'ouverture sur cette zone.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la directrice d'Agence Territoriale Hérault-Gard et par délégation



Jean de MARIN



Office national des forêts - EPIC SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Office National des Forêts

Chef de service forêt / Développement

ANNEXES

